Rapport d'Activité 2021

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
1 Rue du Pradeau - 16 500 ESSE
Secrétariat : 05 86 84 05 28 - aurore.durousseau@sigiv.fr

Table des matières

1.PRESENTATION DU SIGIV 3

1.1. Syndicat mIxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) 3

1.2. Compétences 4

1.3. Comité syndical 5

1.4. Personnel administratif et technique 6

1.5. Moyens techniques 8

1.6. Ressources financières 9

2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2021 11

2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire 11

2.1.1. Signature du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions 11

2.1.2. Arasement du seuil du moulin de la Cour 12

2.1.3. Etude bocagère d'un bassin versant 14

2.1.4. Recensement de la Jussie 14

2.1.5. Animation du Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire 15

2.2. Mission 2 : Administration générale 16

2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges 18

2.3.1. Formation des élus 18

2.3.2. Conférence GEMAPI 20

2.3.3. Articles de presse 21

2.3.4. Réseau d'acteurs 28

2.4. Répartition du temps de travail 28

1.PRESENTATION DU SIGIV

1.1. Syndicat mlxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)

Le SIGIV est un syndicat mixte fermé créé en 2019 par arrêté préfectoral pour mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques. Son périmètre s'étend dans la partie médiane du bassin de la Vienne dans les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Ses membres sont deux communautés de communes :

- la Communauté de communes de Charente Limousine,
- la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche.

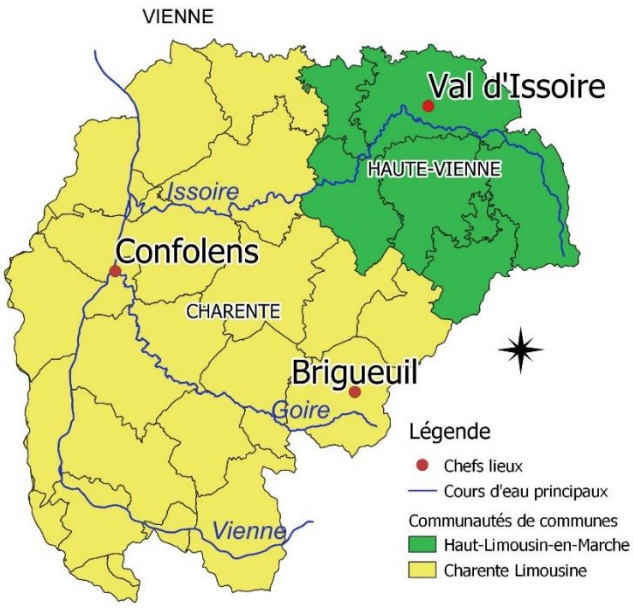

1.2. Compétences

Le syndicat a pour objet la conduite, l'animation et la coordination de projets (études, travaux, animation et communication...) en vue de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.
Le Syndicat mixte exerce deux compétences à la carte :

Compétence n°1 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au sein de son périmètre, le syndicat a la charge de la réalisation des études et l'exécution des travaux pour la compétence Gemapi telle que décrite dans les items suivantes 1,2,5,8 du L211-7 du Code de l'Environnement :

1) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

2) Entretien, aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

5) Défense contre les inondations et contre la mer,

8) Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétence n°2 : Mise en valeur de l'environnement

Le Syndicat exerce la compétence de mise en valeur de l'environnement pour les membres y adhérant. Cette compétence est exercée exclusivement au sein du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire.

Les missions inhérentes à l'exercice de ses compétences sont :

- l'animation de programme d'actions tels que les contrats territoriaux et les documents d'objectifs de site Natura 2000,
- la coordination d'actions collectives planifiées dans les programmes d'actions,

- la mise en œuvre d'études et de travaux dans le cadre de plans pluriannuels de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
- la maîtrise foncière et la gestion de terrains stratégiques pour la gestion de l'eau,
- le suivi et l'évaluation des programmes d'actions,
- la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs et échéances des politiques publiques de l'eau définies au niveau européen, national ou de bassin,
- les opérations de dialogue territorial, de sensibilisation, de communication et de promotion auprès de tous types de publics concernant les différents programmes d'actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques portés par le syndicat.

1.3. Comité syndical

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du SIGIV. La gouvernance du comité syndical a été renouvelée à l'issue des élections municipales de juin 2020. Composée de 19 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires, elle est organisée en deux collèges :

Compétences	Collectivités	Titulaires	Suppléants
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	CDC Charente Limousine	BUISSON Jean-Claude	ROUSSEAU Joel
		GERMANEAU Gilles	CRAEYMEERSCH Steven
		DE SOUSA DA SILVA Angélique	QUINTANE Eric
		LEBRAUD Virginie	PERILLAUD Monique
		GUINOT Jean-François	CHOPY Laurent
		BOUYAT Elodie	HILLY Benjamin
		DUVERGNE Jean-François	HILBERGER Teddy
		MOURGUES Gilbert	GIBBINGS Gilles
		SAVY Benoit	BOUTAUD Céline
		COURTIOUX DELAGE Mathieu	CHEVALIER David
		GAUDY Jean-François	ROUSSET Christian
	CDC Haut-Limousin-en-Marche	BARRIERE Jean-Paul	CROZATIER Alain
		DE LA SALLE Jacques	PERRIN Jean-François
		TRICHARD Robert	COINDEAU Yvette
		MICHELET Francis	BOURDIER DIDIER
Mise en valeur de l''environnement	CDC Charente Limousine	PINAUD Eric	PAPIN André
		FOURGEAUD Roland	GRANDCOLIN Joseph
		DUPIC Gérard	MARTINEAU Jacky
		DUPRE Jean-Noel	LEBRET Hubert

Le Comité syndical s'est réuni à 6 reprises en 2021. Le bureau syndical a été mobilisé à 4 occasions pour débattre de divers dossiers et préparer les comités syndicaux.

Les membres du bureau sont :

- Président : Benoît SAVY
- Vice-présidents : Virginie LEBRAUD, Jean-Paul BARRIERE, Jean-François DUVERGNE
- Membres : Roland FOURGEAUD, Gilbert MOURGUES, Éric PINAUD, Robert TRICHARD.

1.4. Personnel administratif et technique

Au 31 décembre 2021, le personnel du Syndicat est composé de 2 techniciens et d'une secrétaire-comptable à temps complet. A mi-temps jusqu'en août, la secrétaire comptable est passée à plein temps depuis le 1er septembre et le 2ème technicien de rivière a été recruté mi-novembre 2021. Sous l'autorité du Président, le personnel a mis en œuvre les décisions du Comité syndical.

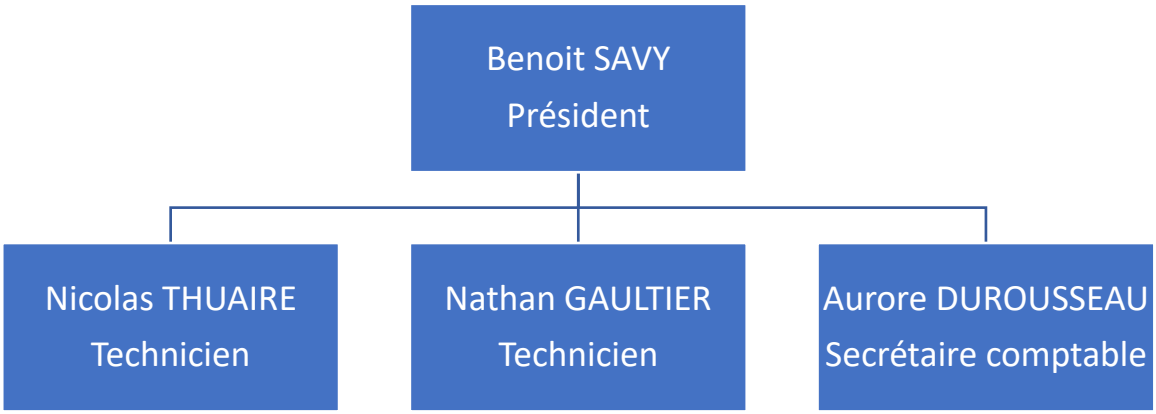

Le technicien de rivière – Nicolas THUAIRE assure les missions suivantes :

- *Elaboration du contrat territorial et mise en œuvre du programme d'actions,*

- *Animation et pilotage du projet de territoire,*

- *Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire (jusqu'à la mi-novembre 2021),*

- *Encadrement de stagiaires,*

En 2021, deux stagiaires ont été accueillis par le SIGIV pour participer à des missions particulières :

Stagiaire	Objet du stage
Louen CHAMOULAUD	Suivi biologique et hydromorphologique d'un tronçon de cours d'eau restauré
Camille SENGEBUSCH	Etude bocagère d'un bassin versant

- *Gestion de la structure,*

Le technicien de rivière assure le suivi administratif et financier de la collectivité. Il élabore et gère le budget, en lien avec la secrétaire. Il dispense du conseil et assiste également les élus dans leurs prises de décisions.

- *Communication/information,*

Le technicien de rivière relaie les informations du syndicat auprès des médias locaux.

Le technicien de rivière – Nathan GAULTIER assure les missions suivantes :

- Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire (depuis la mi-novembre 2021),
- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.

La secrétaire-comptable – Aurore DUROUSSEAU assure les missions suivantes :

- Organisation et participation aux réunions des instances syndicales,
- Rédaction des comptes rendus, délibérations,
- Gestion du suivi des courriers,
- Gestion Ressources humaines via l'élaboration des bulletins de paie et par la mise à jour des documents administratifs liés à la carrière des agents,
- Transmission générale des informations aux élus,
- Réception, traitement des pièces comptables,
- Gestion des subventions,
- Gestion comptable par la réception, le traitement puis la vérification et le classement des pièces comptables,
- Elaboration et gestion du budget en lien avec le technicien.

1.5. Moyens techniques

Le siège administratif est situé dans des locaux loués à la Mairie d'Esse. Le syndicat possède cinq ordinateurs dont deux portables comprenant des logiciels de bureautiques et du mobilier de bureau. Les agents disposent d'une connexion internet, d'un appareil photographique et de trois téléphones fixes, de deux portables et d'une imprimante multifonction.

Afin d'assurer le déplacement des agents dans le cadre de ses missions, le SIGIV met à disposition un véhicule de service.

1.6. Ressources financières

Le compte administratif 2021 du SIGIV est caractérisé par des dépenses s'élevant à 158 730.55 € et des recettes culminant à 349 122.32 €.

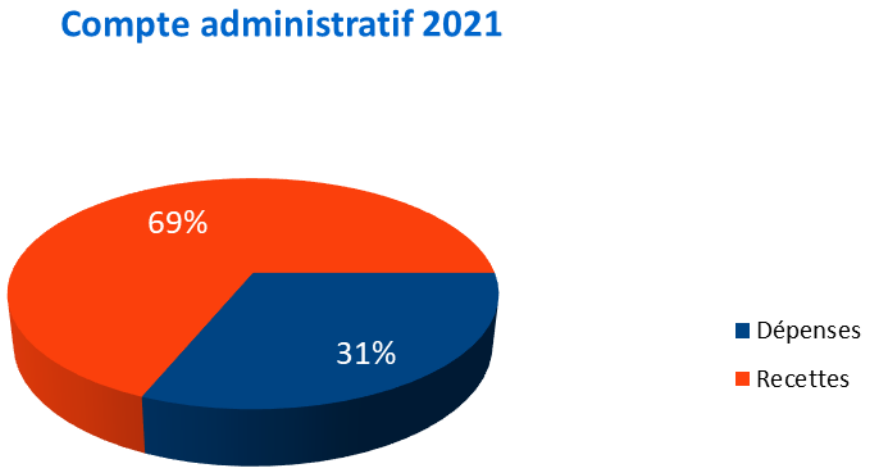

En raison de ces compétences, l'essentiel des dépenses et recettes est affecté à la section de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les frais de personnel (68%), puis les charges générales (18%) et enfin les autres charges (14%).

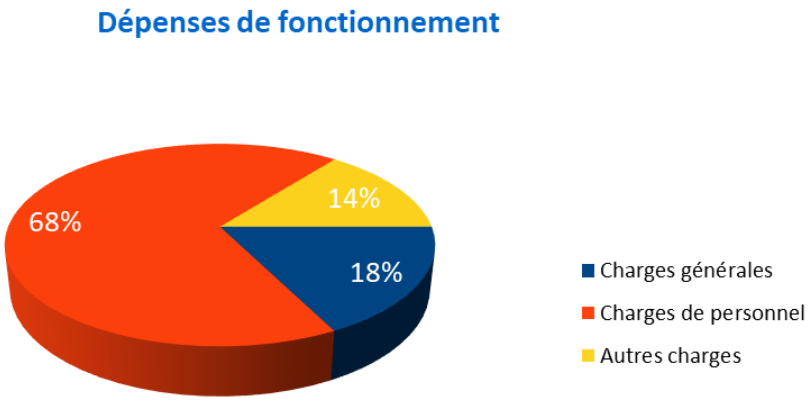

Les recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des membres (64%) et de subventions des organismes publics tels que l'Agence de l'eau (27%) et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (8%) et le département (1%).

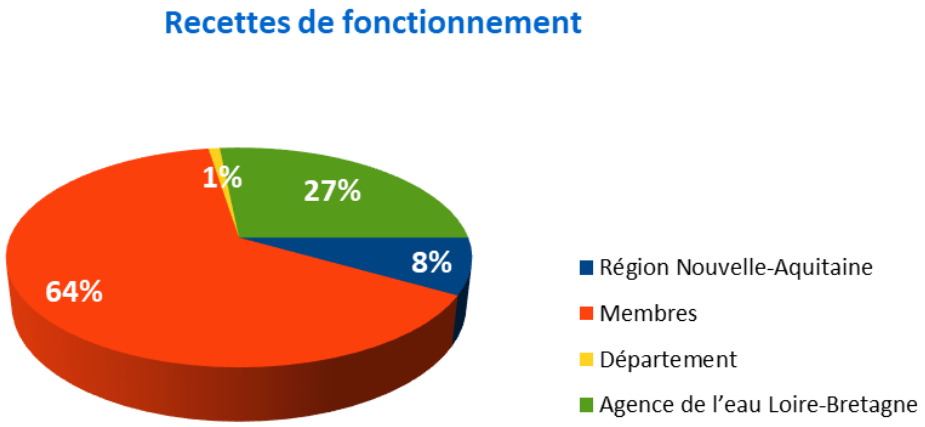

2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2021

Les activités du personnel du SIGIV sont regroupées au sein de trois missions majeures :

- l'élaboration et l'animation de projets de territoire,
- l'administration générale,
- la communication et l'information.

2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire

2.1.1. Signature du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions

Le 25 mars 2021 a eu lieu la signature du Contrat Territorial à l'amphithéâtre de la Communauté de Communes à Confolens après quatre années de travail. Cet outil de gestion des milieux aquatiques est animé par le SIGIV et rassemble 10 autres partenaires à ses côtés pour mettre en place des actions de restauration de ces milieux :

- Chambre d'agriculture de la Charente et Haute-Vienne,
- Communauté de communes de Charente Limousine,
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine,
- Centre d'étude technique environnemental et forestier,
- Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Nord-Est Charente,
- Etablissement public territorial du bassin de la Vienne,
- Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Région Nouvelle-Aquitaine,
- Département de la Charente.

La signature de ce contrat est une première dans le département. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans renouvelable. A l'issue des trois ans, un bilan à mi-parcours permettra de poursuivre la mise en œuvre des actions ou de les réorienter en cas de

besoin.

Le programme d'actions est organisé en 9 thématiques de travail et 45 actions portées par 8 maîtres d'ouvrage. Le SIGIV assure le pilotage des actions, la coordination des maîtres d'ouvrage et la mise en œuvre des actions hydromorphologiques. De plus, le SIGIV assure l'animation générale du contrat comprenant notamment la gouvernance composée de plusieurs instances (comité de pilotage, comité technique,…). Un comité technique s'est tenu le 15 octobre 2021 suivi d'un comité de pilotage le 8 décembre validant le bilan de l'année 2021 et dressant les perspectives de l'année 2022.

2.1.2. Arasement du seuil du moulin de la Cour

En 2014, le seuil du moulin de la Cour, situé sur la commune de Saint Maurice des Lions et propriété communale, s'est enfoncé dans le lit du cours d'eau. N'ayant plus d'usage et étant

dégradé, la municipalité de Saint-Maurice-des-Lions a confié la maîtrise d'œuvre au SIGIV pour définir et exécuter les travaux d'aménagements. Le seuil causait plusieurs problèmes :

- une fragmentation du cours d'eau et des habitats aquatiques notamment pour la truite,
- la réduction du transit sédimentaire,
- la banalisation du peuplement piscicole,
- le remplacement de la diversité des habitats aquatiques et des faciès d'écoulement originels par un écoulement homogène lentique et de hauts-fonds,
- la réduction des fonctionnalités écologiques.

Les travaux d'aménagement ont pour objectif de restaurer les habitats aquatiques, la continuité écologique et les fonctionnalités. Ainsi, le seuil du moulin a été arasé. Des radiers et blocs rocheux ont été créés pour diversifier les habitats aquatiques.

Un dispositif de suivi pluriannuel a pour but d'évaluer les gains écologiques du réaménagement de ce tronçon du Goire en s'appuyant sur des indices biologiques et la collecte annuelle des données hydromorphologiques. En 2021, le protocole de suivi a concerné un inventaire de la ripisylve, des berges, des faciès d'écoulement, du colmatage, de la granulométrie, du profil en long et en travers.

2.1.3. Etude bocagère d'un bassin versant

Une étude bocagère s'inscrit dans une approche duelle des milieux aquatiques prenant en compte la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Dans un premier temps, l'étude bibliographique s'est conclue par l'élaboration d'une méthodologie de collecte des données sur le terrain qui fut testée au sein d'un bassin versant de taille réduite. Elle sera suivie dans les années suivantes par une étude diachronique pour évaluer l'évolution de la densité de haies sur ce territoire.

Cette étude s'inscrit dans une vision globale des milieux aquatiques intégrant l'influence du bocage dans les fluctuations hydrologiques des cours d'eau mais également les dynamiques qualitatives au travers des problématiques de ruissellement des eaux et de transfert sédimentaire.

2.1.4. Recensement de la Jussie

Depuis plusieurs années, une espèce envahissante, la jussie, colonise les rives de la Vienne dans le périmètre syndical. Ses capacités d'adaptation et de reproduction lui permettent de concurrencer la flore indigène et de s'installer dans les écosystèmes dégradés. Ainsi, la jussie colonise toute la Vienne en Charente Limousine.

Depuis 2006 et tous les deux ans, le SIGIV effectue un inventaire des herbiers de jussie colonisant les rives des 42 kilomètres de la Vienne traversant le territoire syndical. Ce recensement consiste à dénombrer les herbiers et à estimer les surfaces colonisées.

Ainsi, pendant cette opération en août 2021, une surface équivalente aux années précédentes a été recensée.

2.1.5. Animation du Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire a été créé en août 2006. Il compte une superficie de 507 ha répartie sur 4 communes (Brillac, Esse, Confolens et Lessac). Le site est classé en zone Natura 2000 au titre des directives européennes « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux ». En effet, 7 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaire y sont présents.

La présidence du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire est assurée par le SIGIV depuis avril 2020 pour une durée de 3 ans, par le biais d'une convention cadre signée avec les services de l'Etat. Pour répondre aux enjeux présents sur ce site, à savoir la préservation, la protection et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, un document d'objectif (DOCOB) planifie les actions de gestion du site Natura 2000.

Le 16 Novembre 2021, un comité de pilotage a eu lieu à Esse afin de présenter le bilan de l'année 2020-2021 et les perspectives d'actions pour 2021-2022.

Bilan de l'année 2020-2021 :

- Animation, sensibilisation et information,
- Suivi/mise à jour des actions du DOCOB,
- Assistance technique et administrative,
- Suivi biologique.

Perspectives d'actions 2021-2022 :

- Animation, sensibilisation et information des publics et notamment par la rencontre des conseils municipaux concernés par le site Natura 2000 et l'initiation d'animations scolaires

- Le suivi et la mise en œuvre du DOCOB et plus particulièrement l'actualisation de ce document de gestion concernant les données environnementales et socio-économiques ainsi que le programme d'actions,

- L'assistance technique aux porteurs de projets pour que ces derniers prennent en considération la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre de leur projet,

- Animer les instances de gouvernance de Natura 2000 avec l'organisation, la tenue du comité de pilotage,

- Le suivi biologique du site où une étude pluriannuelle de la dynamique de population du sonneur à ventre jaune est coordonnée par le GMHL et mise en œuvre par Charente Nature.

2.2. Mission 2 : Administration générale

Dans ce contexte d'accroissement de l'activité syndical par la mise en place du contrat territorial en 2021 et de l'animation du site Natura 2000, les moyens techniques, humains et logistiques du SIGIV ont été développés pour répondre à ces nouvelles missions.

Le SIGIV a investi de nouveaux locaux mis à disposition par la commune d'Esse en avril 2021.

Le réseau informatique a été créé et organisé pour sécuriser les données et permettre leur accès à distance en utilisant des outils nouvellement déployés sur le territoire, la fibre.
Les ressources humaines se sont structurées par l'allongement du temps de travail de la secrétaire-comptable et le recrutement d'un second technicien.

De nouveaux outils de gestion des dossiers ont été déployés comme l'investissement dans un logiciel métier pour la gestion comptable et des ressources humaines. Les ressources humaines ont été organisées pour la gestion des carrières, les formations, la couverture sociale, les congés des agents,…
En parallèle, le SIGIV a développé ses partenariats et en particulier auprès de l'Agence Technique Départementale de la Charente pour bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les marchés publics et la structuration du réseau informatique mais aussi auprès du Centre de gestion de la Charente pour adhérer à la complémentaire santé et prévoyance.

En complément de la structuration interne des moyens du SIGIV, les activités de l'administration générale concernent aussi bien :

- la préparation, l'organisation et la tenue des diverses réunions et notamment les comités syndicaux,
- la gestion budgétaire et comptable,
- la gestion des subventions,
- le suivi de la carrière du personnel,
- la rédaction des comptes-rendus,
- la gestion des courriers.

2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges

L'information est un vecteur de diffusion incontournable pour faire évoluer la culture locale environnementale.

2.3.1. Formation des élus

En mars 2021, s'est déroulée une journée de formation et de sensibilisation des élus aux enjeux et à la gestion des milieux aquatiques en partenariat avec le CPIE Val de Gartempe (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Cette journée fut pour eux l'opportunité d'acquérir et de développer des connaissances dans ce domaine mais également d'échanger sur les besoins, préoccupations et de témoigner de leurs expériences.

Au programme de cette journée :

- Apport de connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau,

- Solutions techniques pour restaurer les milieux aquatiques,

- Débat sur l'aménagement du territoire et les milieux aquatiques via un jeu de rôle,
- Visites d'un étang mis aux normes à Lesterps, d'un aménagement d'abreuvoir à Lesterps et d'un arasement d'un seuil de moulin à Saint Maurice des Lions.

2.3.2. Conférence GEMAPI

La Communauté de communes de Charente-Limousine a organisé la 4ème conférence annuelle GEMAPI le 1er Décembre 2021. Ainsi le SIGIV a pu présenter le bilan 2021 et les perspectives 2022.

2.3.3. Articles de presse

Plusieurs articles de presse sont parus pour cette année 2021 :

- Formation des élus,
- Signature du contrat territorial,
- Déménagement du SIGIV,
- Recrutement d'un technicien de rivière.

Charente-Limousine

CONFOLENS

Cérémonie

cérémonie de commémora-
n de la Journée Nationale du
uvenir et de Recueillement à la
émoire des Victimes Civiles et
ilitaires de la Guerre d'Algérie
des Combats en Tunisie et au
aroc aura lieu vendredi 19 mars
17h30 en comité restreint et
n ouverte au public.

Rue de la Roche

ntreprise PRODELEC va pro-
der à la modification du poste
livraison électrique. Pour des
isons de sécurité, la rue de la
che sera fermée à la circula-
n du 18 mars au 26 mars et
circulation sera réduite à une
ie et régulée par alternat du 29
ars au 2 avril.

Projet bocage

municipalité invite les citoyens
participer au lancement du
ojet d'inventaire des haies
ampêtres de la commune sa-
edi 3 avril de 9h30 à 12h dans
mphithéâtre de la Commu-
uté de communes de Charente
nousine à Confolens.
tte animation, organisée par le
TEF (Centre d'étude technique
vironnemental et forestier), se
roulera en deux temps : pré-
ntation en salle (1h) et forma-
n à l'inventaire sur le terrain
h30). Tenue et chaussures de
arche conseillées.

ESSE

Les élus en formation sur la gestion des milieux aquatiques

Le Sigiv et le CPIE organisaient cette journée de formation à laquelle ont assisté des élus de Charente Limousine.

Une formation d'abord en salle puis sur le terrain.

Une quarantaine d'élus de Charente Limousine sont venus à la salle des fêtes d'Esse pour suivre une formation organisée par le Sigiv* afin de bien et mieux « *comprendre les enjeux de la gestion des milieux aquatiques* ». La matinée s'est déroulée en salle et l'après-midi les élus se sont rendus sur le terrain à Esse, Saint-Maurice-des-Lions et Lesterps. La formation était animée par Jérôme Clair du CPIE** Val de Gartempe. Fonctionnement des cours d'eau, solutions techniques pour restaurer des milieux aquatiques et aménagement du territoire et des milieux aquatiques furent les grands thèmes abordés. Cette information a été ensuite mise en lumière par les différents ouvrages réalisés, l'aménagement d'un abreuvoir à Esse, la mise aux normes d'un étang à Lesterps et l'arasement d'un seuil de moulin à Saint Maurice des Lions.

C'est sur le Goire, où 37 ouvrages sont recensés, que cet aménagement de seuil a été mis en œuvre. Ce dernier avait en effet perdu son usage après la seconde guerre mondiale. Son état s'est dégradé au fil du temps et il s'est effondré au cours de l'hiver 2014. La commune s'est rapprochée du Sigiv pour qu'il lui propose différents scenarii d'aménagement. « *L'arasement partiel a été retenu permettant ainsi de rétablir la continuité écologique sur un seuil difficilement franchissable pour la truite et de conserver le caractère patrimonial du moulin* ». Le moulin a, lui, été aménagé en gîte par la commune. Ce projet a mobilisé les acteurs locaux (commune, association de pêche, services de l'État...). Ce site est devenu une vitrine pour le SIGIV et permettra de faciliter de nouveaux projets sur le territoire.

CHANTAL DUMASDELAGE, CLP

SIGIV : Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CL du 12/03/2021

ESSE

Les nouveaux élus sensibilisés à la gestion des milieux aquatiques

« Le but est de former les élus du Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne) *aux milieux aquatiques afin qu'ils deviennent des décideurs. Depuis 2014, il y a eu une formation par an, celle de mardi a été la première du mandat des nouveaux élus en priorité ainsi qu'à nos partenaires: Fédération de pêche, Chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne, syndicats de bassins Charente et Limousin et Syndicat d'eau potable Nord-Est Charente »*, explique Benoît Savy, président du Sigiv, qui assistait à cette formation dispensée, à la salle des fêtes d'Esse, par Jérôme Clair, animateur des milieux aquatiques au Centre permanent initiatives pour l'environnement de Lathus (86).

La quarantaine de personnes présentes ont aussi participé à un jeu de rôle les mettant en situation. *« Même s'ils ne maîtrisent pas totalement la technicité du sujet sur les milieux aquatiques, il leur appartient de se positionner et ainsi se mettre en situation de décideur »*, précise le président du Sigiv. Sur le terrain, ils ont découvert avec Jean-Pierre Beslon, de la Direction départementale des territoires, un abreuvoir gravitaire à Lesterps (Photo CL), la suppression du bief au Moulin de La Cour à Saint-Maurice-des-Lions et les travaux de mise aux normes par un privé d'un étang à Esse. Des exemples d'actions qui pourront être étudiées et menées dans le cadre du contrat territorial qui sera signé le 25 mars à la communauté de communes de Charente limousine.

Saint-Junien → Pays d'Ouest

CHARENTE LIMOUSINE ■ Les premiers aménagements ont commencé cet été

A l'assaut des milieux aquatiques

En Charente et dans plusieurs communes de Haute-Vienne, la question de la restauration des milieux aquatiques est traitée depuis cet été avec des premiers aménagements.

ATTENTE. Les projets sont nombreux autour de ce contrat, signé pour trois ans renouvelable, et dont les résultats seront scrutés par l'ensemble des partenaires. PHOTO SIGIV

Le syndicat de bassins Goire, Issoire et Vienne (SIGIV) a signé un contrat de gestion des milieux aquatiques au printemps dernier à Confolens en compagnie de dix partenaires techniques et financiers.

Un contrat qui vise à restaurer les cours d'eau et les zones humides du territoire, au cœur du bassin de la Vienne et aux confins des départements de la Vienne et de la Charente Limousine. « Le contrat, d'une durée de six ans aura pour objectif d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et la protection de la biodiversité », précise le syndicat présidé par Benoît Savy.

Neuf communes haut-viennoises concernées

À compter de cet été donc et jusqu'en 2027, les premiers aménagements du programme d'actions seront entamés. « Elles viseront à réduire les pressions sur la ressource en eau, indique Nicolas Thuaire, technicien médiateur de rivières du SIGIV. De plus, la communauté de communes de Charente Limousine initie la mise aux normes des assainissements non collectifs auprès des particuliers ».

Les aménagements devraient également concerner l'installation d'abreuvoirs au bord de cours d'eau, la plantation et l'entretien de la haie bordant les rivières, seront entamés.

Au total, neuf thématiques sont abordées dans ce contrat pour un coût prévisionnel de 2,8 millions d'euros, financé à hauteur de 13 % par la région Nouvelle-Aquitaine et à 50 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et un soutien de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche. Trente-trois communes pourront observer de près les travaux et aménagements entrepris. Blond, Nouic, Mortemart, Montrol-Sénard, Val d'Issoire, Gajoubert seront ainsi concernées en Haute-Vienne. « C'est un outil de gestion des milieux aquatiques pour réduire les pressions s'exerçant notamment sur les cours d'eau et zones humides », poursuit Nicolas Thuaire.

Ce contrat pluriannuel fait suite à des masses d'eau globalement altérées sur ces territoires, particulièrement sur la qualité de l'eau et une détérioration de la forme des milieux aquatiques.

La mission est grande pour le SIGIV, mais les enjeux sont colossaux. ■

ORADOUR-SUR-GLANE

Eva Philippoff s'expose… au nom du père et de son esprit

SYMBOLE. Tous les tableaux d'Eva sont à la peinture à l'huile, comme ceux de son père, Alfred. PHOTO T. D

Pour poursuivre l'œuvre entrepris par son père, l'artiste peintre Alfred Misès, Eva Philippoff expose ses peintures à l'huile à Oradour-sur-Glane jusqu'au 4 août.

Née à Vienne et devenue ensuite grande universitaire à Limoges puis Lille, Eva Philippoff a retrouvé son amour de jeunesse depuis sa retraite : la peinture.

Alors qu'elle peignait avec son père en pleine nature, elle a décidé de reprendre le flambeau familial et d'y apporter sa touche. « Je le regardais peindre ses "nus", manier les pinceaux, j'étais son enfant et son élève », explique l'artiste.

Dans la salle Robert-Lapuelle d'Oradour-sur-Glane, 54 tableaux d'Eva Philippoff, et une dizaine de la main de son père, arborent les murs. Des œuvres mêlant fantaisisme, symbolisme, réalisme avec le village martyr d'Oradour, la grotte d'Arnac, la mine de Vaulry ou encore les forêts du Limousin sont à contempler.

« J'ai envie de faire sortir le fond des choses. Je m'inspire des paysages, de la nature », précise l'artiste, accompagnée de son mari. Comme le faisait son père. ■

Thibaut Dailler

Horaires. Jusqu'au 4 août, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

CL du 24/03/2021

CHARENTE LIMOUS

CONFOLENS

Gestion des milieux aquatiques: le contrat territorial est signé

«*De l'énergie dépensée mais récompensée. Une grande journée pour le territoire*», dira Philippe Bouty, président de la communauté de communes de Charente limousine, au moment de signer le contrat territorial de gestion des milieux aquatiques (CTMA). Puis laissera la parole à Benoît Savy, maire de Montrollet et président du Syndicat intercommunal des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine, structure porteuse de ce contrat depuis 2014, après quatre ans de réflexion sur la gestion des milieux aquatiques.

Benoît Savy a rappelé les différentes étapes franchies, allant du recrutement de Nicolas Thuaire, technicien médiateur de rivière, à la charte graphique et le leitmotiv du syndicat: «Connaître, reconnaître et rendre légitime».

«Ce premier contrat, nous ne devons pas le manquer»

«*Aujourd'hui, nous sommes fiers et heureux de signer ce CTMA dans le bassin charentais de la Vienne moyenne, les bassins du Goire et de l'Issoire avec nos partenaires financiers, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente*», a déclaré Benoît Savy citant par ailleurs les maîtres d'ouvrage du contrat: les chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, le Centre d'étude technique environnement et forestier, le Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Nord-Est Charente, l'établissement public territorial du Bassin de la Vienne et la CDC de Charente limousine.

«*Ce CTMA est une aventure humaine, collective, rassemblant l'ensemble des actions à mener sur le territoire. Il nous permet de nous inscrire, sur la durée, dans une gestion patrimoniale de l'eau. Ce premier contrat, nous ne devons pas le manquer. Dans trois ans, nous ferons un point*», a mentionné Valéry Morard, directeur général adjoint de l'Agence Loire-Bretagne.

Les maîtres d'ouvrage ont convenu d'un programme d'actions de restauration ambitieuses sur différents thèmes: obstacles à l'écoulement, pratiques agricoles, pollutions diffuses, restauration des cours d'eau et des zones humides, assainissement non collectif... Pour un coût prévisionnel évalué pour les trois ans à venir à 2 845 918€, pris en charge à 50 % par l'Agence de l'eau.

Ce contrat bénéficiera en outre du soutien financier du Département selon sa programmation annuelle.

Partenaires financiers et maîtres d'ouvrage ont signé le contrat jeudi matin à l'espace Jean-Louis-Festal, à Confolens. Photo CL

Annie GRANDJEAN

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

7 millions d'euros pour une politique de gestion de l'eau plus efficace

Un contrat territorial va être mis en place pour restaurer les bassins du Goire et de l'Issoire. Neuf thématiques rassemblant 48 actions ont été définies pour une enveloppe de 7 millions d'euros sur six ans, financée par divers organismes.

La signature du CTMA a rassemblé tous les acteurs du contrat.

Ce jeudi 25 mars marquait un tournant dans la politique de gestion de l'eau sur le territoire, avec la signature du CTMA (Contrat territorial pour la gestion des milieux aquatiques) entre le Sigiv (Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. À la clé : une enveloppe de 7 millions d'euros sur six ans, financée à 50 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 29 % par le Sigiv, 13 % par la région Nouvelle-Aquitaine, 4 % par la chambre d'agriculture de la Charente, 2 % par celle de Haute-Vienne, 0,7 % par le CETEF (centre d'étude technique, environnemental et forestier), 0,3 % par la Communauté de communes de Charente Limousine et 0,3 % par le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du nord-est Charente. « *Cette enveloppe servira à engager 43 actions ambitieuses en collaboration avec tous ces acteurs locaux et qui porteront sur les thématiques de restauration des cours d'eau, l'assainissement non collectif, la restauration du bocage, l'agriculture, la restauration des zones humides, la gestion des étangs, la gestion quantitative de la ressource en eau, mais encore la conduite d'études complémentaires et des temps d'animation et de communication* » résume Benoit Savy, le président du Sigiv qui précise que dans un premier temps, 2 845 918 euros sont prévus sur les trois prochaines années, la suite étant débloquée après un bilan à mi-chemin. Avec l'objectif de concentrer les efforts sur « *seulement deux masses d'eau sur les huit qui relèvent du syndicat, à savoir le Goire pour le département de la Charente et l'Issoire en amont pour la Haute-Vienne et la Charente* » de manière à obtenir des résultats plus significatifs.

Et il y a urgence, tant les dégradations dues à l'activité humaine, la destruction des cours d'eau ou encore le changement climatique incluant des périodes de sécheresse estivales, ont mis à mal les cours d'eau : « *L'une des premières actions sera l'installation d'abreuvoirs afin de permettre aux bovins de disposer d'une quantité d'eau pérenne et de qualité. Ensuite, nous aurons également à lancer très vite des animations autour de la préservation des zones humides* », conclut Benoit Savy.

GAËLLE PINAUD

L'Informateur 8/07/2021

Charente-Limousine

Le Sigiv gagne en autonomie et s'installe à Esse

Le Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne s'est posé dans un bâtiment appartenant à la municipalité.

Les représentants du Sigiv.

« *Depuis 2014, date de création du Syndicat, nous étions hébergés dans les locaux de la Communauté de communes du Confolentais, puis au sein de l'ancien syndicat d'eau potable et enfin dans une annexe de Pôle Emploi. Mais avec la mise en place du Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA), qui s'est concrétisé cette année, nous devions avoir nos propres locaux de manière à voler de nos propres ailes* », résumait Benoit Savy, le président du Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne), au moment de présenter leur nouveau local situé dans le bourg d'Esse.

« *Nous avons sollicité les maires pour savoir s'ils avaient des bâtiments pouvant correspondre à nos besoins. Finalement, notre choix s'est porté sur cette commune, bien située géographiquement par rapport à notre périmètre d'actions, et avec un espace comprenant un bureau, une salle de réunion,... ainsi qu'un espace pour les trois à quatre stagiaires que le Syndicat accueille chaque année.* »

Cette inauguration fut également l'opportunité de dévoiler une plaque - financée par la commune - aux couleurs de la nouvelle charte graphique, fruit d'un travail mené en interne.

« *Pour nous, cette installation est une étape importante ; on voit la concrétisation de tout le travail réalisé depuis 2014 pour structurer le Syndicat* », concluait Benoit Savy.

GAËLLE PINAUD

CL 9/07/2021

ESSE

Le Sigiv officialise son installation

Dernièrement Benoît Savy, président du Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine, et Roland Fourgeaud, maire d'Esse, ont dévoilé la plaque posée au n°1 de la rue du Pradeau à Esse (Photo CL), officialisant ainsi l'installation des bureaux du Sigiv.

«Depuis la création du Syndicat en 2014, nous étions hébergés à Confolens par la communauté de communes, dans un premier temps rue des Récollets puis à la Maison de l'emploi rue de l'Ouillette. La signature en ce début d'année du Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) en vue de la restauration des milieux aquatiques nous a incités à vouloir gagner en autonomie», a expliqué Benoît Savy aux élus présents, membres du bureau du Sigiv et salariés, ajoutant *«nous aurons de nombreux dossiers à gérer et avions la nécessité d'une salle de réunion et de bureaux pour Nicolas Thuaire, technicien médiateur de rivières et Aurore Durousseau, secrétaire comptable et éventuellement pour des stagiaires»*. Ce qui est actuellement le cas de Camille Sengebusch en Master I en gestion environnementale à Metz.

Les maires de Charente limousine avaient été sollicités pour proposer un local au Syndicat. Trois municipalités ont répondu: Brillac, Esse et Exideuil. *«Après visite, c'est l'offre de la mairie d'Esse qui répondait le mieux à nos besoins et donc retenue»*, a précisé l'élu montrant le logo «rajeuni» du Sigiv et réalisé en interne.

Roland Fourgeaud n'a pas caché sa satisfaction de voir arriver le Sigiv dans ces locaux du centre bourg d'Esse, libérés récemment par son locataire, faisant un parallèle entre l'installation des bureaux du Sigiv et le Syndicat d'eau potable Nord-Charente qui loue déjà à la commune un espace de 120m² dans une partie du local des services techniques.

ESSE : UN TECHNICIEN MÉDIATEUR DE RIVIÈRE EN RENFORT AU SIGIV

À gauche, Nicolas Thuaire, Aurore Durousseau et Nathan Gaultier avec les président et vice-président du Sigiv à Esse. Photo CL

publié le 23 novembre 2021 à 13h48.

Depuis le 15 novembre, un technicien médiateur de rivière est arrivé en renfort au Sigiv

À 24 ans, titulaire d'un BTS agricole gestion et maîtrise de l'eau et d'une licence professionnelle « diagnostic et aménagement des ressources en eau », Nathan Gaultier après avoir été chargé de mission durant huit mois à la CDC Creuse Sud-Ouest à Bourganeuf/Royère-de-Vassivière, a été recruté au Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine où il a pris ses fonctions le 15 novembre. Une structure qu'il connaît bien puisqu'il a déjà rempli deux missions complémentaires au Sigiv pendant son cursus universitaire. Dans le cadre du contrat territorial en milieux aquatiques (CTMA) qui a été signé, il sera chargé de mettre en œuvre les actions en lien avec les zones humides dans les bassins du Goire et de l'Issoire amont dès la fin de l'année 2021. Ce recrutement est en lien avec le plan de charge du CTMA signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans le site Natura 2000, Nathan Gaultier prendra le relais de Nicolas Thuaire, technicien médiateur de rivière. Il assurera l'animation du site en étant à disposition des porteurs de projets afin de leur apporter une aide pour remplir les dossiers et en mettant en place des actions propres au site qui sont depuis 2014, dans le document d'objectif du site. Il montra aussi des animations auprès des scolaires et du grand public pour faire connaître le site.

L'équipe du Sigiv compte dorénavant trois salariés en ETP : Aurore Durousseau, secrétaire comptable et deux techniciens médiateurs de rivières, Nicholas Thuaire et Nathan Gaultier. Fin 2023, un 3e technicien médiateur de rivières devrait venir renforcer l'équipe.

2.3.4. Réseau d'acteurs

Le SIGIV participe à plusieurs réseaux d'acteurs thématiques qui permettent d'échanger sur les connaissances, de diffuser les informations, de transmettre les expériences et des mises en relation :

- Réseaux des plantes exotiques envahissantes coordonnés par Charente Eaux et l'EPTB de la Vienne,

- Réseau des gestionnaires des étangs coordonné par l'EPTB de la Vienne,

- Réseau des techniciens de rivière coordonné par Charente Eaux et le CPIE Val de Gartempe,

- Réseau des animateurs de sites Natura 2000 animé par les services de la DDT de la Charente.

Ces réseaux se réunissent deux à trois fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées par les syndicats de bassin au cours de l'année écoulée et diffuser l'actualité réglementaire et technique. Une journée technique est proposée aux membres une fois par an pour bénéficier du retour d'expériences d'une ou plusieurs collectivités dans la gestion des milieux aquatiques.

2.4. Répartition du temps de travail

Au cours de l'année 2021, le SIGIV s'est impliqué majoritairement dans la mission d'animation des projets de territoire touchant à la gestion des milieux aquatiques avec 60% du temps de travail des ETP

Missions	Temps consacré par mission
Mission 1 : Animation de projet	60%
Mission 2 : Administration générale	35%
Mission 3 : Communication	5%

Le Syndicat mIxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine est financé par une cotisation des Communautés de communes membres et reçoit le soutien des partenaires suivants :

CHARENTE LIMOUSINE

Communauté de communes Haut-Limousin en Marche

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE LE DÉPARTEMENT

LEADER

Syndicat mIxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
1 Rue du Pradeau - 16 500 ESSE
Secrétariat : 05 86 84 05 28 - aurore.durousseau@siglv.fr